VILLE DE

SAINTE-SAVIN HÔTEL DE VILLE

BP 132 - 1 RUE LAMORICIÈRE 10301 SAINTE-SAVINE CEDEX

TÉL. 03 25 71 39 50 FAX 03 25 49 83 71

www.sainte-savine.fr com@ste-savine.fr



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 MAI 2018

Nomination d'un secrétaire de séance

CORRESPONDANCE À ADRESSER À M. LE MAIRE

Approbation du procès verbal de la séance du 11 avril 2018

Présentation des propositions du Comité consultatif sur le devenir du site de la piscine municipale

- 1. Installation classée à La Chapelle St Luc Avis du Conseil municipal
- 2. Renforcement de l'installation communale d'éclairage public Impasse La Fontaine Fonds de concours au SDEA - Opération n° UD 2536
- 3. Cession de terrains rue du Clos Bersat Parcelles AD 1410 et AD 957
- 4. Occupation du domaine public communal Modification des tarifs à compter du 15 mai 2018
- 5. Réhabilitation de la Médiathèque Demande de subventions
- 6. Pôle Enfance Achat d'un test psychométrique Participation financière aux frais pédagogiques
- 7. Pôle Enfance Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) Secteur Jeune et secteur Famille Séjour intergénérationnel été 2018 – Adoption d'une convention avec l'Institut Chanteloup
- 8. Pôle Enfance Adoption du règlement de fonctionnement du service Année 2018-2019

- Questions diverses

Étaient présents :

M. ARNAUD Jean-Jacques, Maire,

M. MOSER Alain, Mme COLLOT Marie-France, M. MARANDET Bernard, M. MIGINIAC Armel, Mme RABAT-ARTAUX Nadia.

Adjoints au Maire,

M. LABBE Régis, M. ANDRE Alain, Mme JOUILLE Marylène, Mme IGLESIAS Catherine, Mme CAMUS Nadine, M. LEBLANC Alain, M. LEIX Jean-François, M. HENNEQUIN Virgil, M. VENUAT Denis, Conseillers municipaux délégués,

M. BIENAIME Denis, Mme RENAUD Ghislaine,

Mme ZELTZ Anne-Marie, M. MENERAT Thierry, Mme SIMON Véronique, M. BOSSUAT Loïc, Mme ROY Nathalie.

M. HARTMANN Jean-Michel,

Conseillers municipaux.

formant la majorité des Membres en exercice.

Absents représentés :

Mme FINET Odile mandataire M. MARANDET Bernard Mme VOINET Sylvia mandataire Mme RABAT-ARTAUX Nadia M. FEUGE Pascal mandataire M. MOSER Alain Mme RIANI Emmanuelle mandataire M. ARNAUD Jean-Jacques

Absents:

Mme PERRET Stéphanie M. MOISON Morgan Mme LAFFILEE Jacqueline M. D'HULST Karl Mme MALAUSSENA Capucine M. LEBLANC Dominique

Secrétaire de Séance : M. HENNEQUIN Virgil

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE du 11 AVRIL 2018

RAPPORTEUR: M. LE MAIRE

Approbation du Procès verbal de la séance du 11 avril 2018.

Correction à apporter sur une erreur de frappe concernant une date : écrire 2024 et non 2014.

• •

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'UNANIMITE

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
VOIL	27		

Présentation des propositions du Comité consultatif sur le devenir du site de la piscine municipale

M. Moser: Je vous livre la synthèse de la réflexion menée et les pistes proposées par le Comité consultatif sur le devenir du site de la piscine

Règlement de fonctionnement :

Création et composition approuvées en conseil municipal, séance du 6/04/2017.

Composition:

- 1- Collège des élus : (6 membres de la majorité et 4 membres de l'opposition)
 - -) A. Moser
 - -) B. Marandet
 - -) N. Camus
 - -) J.F. Leix
 - -) P. Feuge
 - -) A. Leblanc
 - -) Sièges attribués à l'opposition : refus de participer
- 2- Collège des membres du conseil des habitants : (4 membres)
 - -) J. M. Colussi
 - -) C. Quétard
 - -) V. Tiedrez
 - -) P. Petiteau
- 3- Collège des riverains : (4 membres)
 - -) S. Benali
 - -) J.C. Mollet
 - -) C. Denis
 - -) A. Baraut

Présentation du site

Le site considéré est une parcelle de 9435 m² cadastrée Al 385 située au n°1 rue de Chanteloup comportant actuellement un pavillon d'habitation donnant sur la rue Chantecoq et diverses installations liées à son activité passée (bâtiments et bassins...).

Un emplacement privilégié :

La rue de Chanteloup est un axe structurant des déplacements urbains et péri-urbains puisqu'elle contribue aux liaisons nord-sud (La Chapelle Saint-Luc, Les Noës près Troyes, Sainte-Savine, Saint-André les Vergers). De plus, la parcelle concernée se situe à proximité de l'axe est-ouest (Troyes, Sainte-Savine, La Rivière-de-Corps). Elle se situe à mi-chemin de l'entrée dans le centre de Troyes et de l'accès à la rocade ouest. Elle se trouve à proximité de l'avenue du Général Galliéni, axe commercial majeur de la ville, à 5mn du centre ville de Sainte-Savine et à 10 min de la gare de Troyes.

Le groupe scolaire Georges Guingouin (écoles maternelle et élémentaire) ainsi que le collège Paul Langevin se situent à quelques minutes à pied du site ainsi que le lycée/L.P. Édouard Herriot accessible par route, bus ou vélo-voie en quelques minutes aussi.

Le site est classé en zone UCB du PLU de Sainte-Savine, zone destinée à l'habitat individuel groupé ou non et qui peut accueillir également des commerces, services et activités non nuisantes. Cette zone se caractérise par un habitat plus récent que celui du centre ville proprement dit, un habitat pavillonnaire

issu d'opérations d'aménagement comportant cependant quelques immeubles de logement collectif (rue Chantecoq...). Il ne se trouve pas dans le périmètre de protection des monuments historiques.

Le terrain lui-même assez végétalisé s'inscrit dans un environnement riche en espaces verts publics ou privés (jardins privés, parc de chanteloup, parc de la Chapelle du Parc, bois de la demi-lune...) contribuant à la biodiversité urbaine et aux continuités de la trame verte chère au Schéma de Cohérence Territoriale (S.C.O.T.). Un examen de la flore de la parcelle réalisé par le responsable du service des espaces verts de la municipalité distingue 5 arbres remarquables : 2 cèdres bleus, 1 hêtre pourpre et 2 Lawson stewartii. Un grand marronnier est aussi implanté à proximité de l'embranchement de la rue Chantecoq et de la rue de Chanteloup. La haie de thuyas qui entoure la parcelle est plutôt vieillissante, le reste de la végétation ne présentant pas d'intérêt esthétique ou écologique particulier.

La parcelle comporte un parking d'une cinquantaine de places longeant sa façade sur la rue de Chanteloup.

Réflexions et propositions des membres du comité

Le comité s'est réuni les 27 juin, 11 juillet, 12 septembre, 5 décembre, 19 décembre 2017 et 6 mars 2018 soit sur site soit à l'hôtel de ville de Sainte-Savine. Sa réflexion a été accompagnée des interventions de M. LEMEUNIER, conseiller architecture de la région Grand Est, de M. GUFFROY architecte et Mme JACOTOT paysagiste, intervenant au titre de la D.D.T. de l'Aube.

Des travaux du comité, ressortent les éléments suivants :

- un nouvel aménagement communal n'est pas souhaité : en effet, les membres du comité estiment que la commune est largement dotée en équipements de toutes natures (loisirs, services, espaces verts, installations sportives mis à disposition de la population). L'ensemble de ces Installations Ouvertes au Public (I.O.P.) et Établissements recevant du Public (E.R.P.) constitue déjà une charge budgétaire importante d'entretien et de fonctionnement. <u>Il ne s'agit donc pas de créer de nouvelles charges pour la commune</u>.
- le comité opte pour la valorisation du terrain sous forme d'une cession encadrée par un cahier des charges exigeant sur le projet à réaliser.
- les idées de projets retenues lors des séances de travail portent essentiellement sur la réalisation de structures destinées à différentes formes d'habitat et/ou à des activités de service.

Dans tous les cas, les membres du comité privilégient des aménagements de haute qualité technique et architecturale, une intégration parfaite dans le cadre décrit plus haut, le respect des qualités environnementales du secteur, tout cela dans un esprit innovant. Ils insistent sur la préservation du caractère résidentiel du quartier.

De l'ensemble des idées émises, le comité propose au conseil municipal les pistes suivantes :

- . une réalisation immobilière aux prestations qualitatives
- . une résidence comportant des services intergénérationnels (de type aide à la personne, paramédical, crèche, garderie...)
- . un écoquartier résidentiel comportant un éco-centre.
- . une résidence seniors de standing
- . une résidence seniors comportant des services privés (de type aide à la personne, paramédical voire maison médicale)
- . un établissement de bien-être à la personne

- Les initiatives en cours :

- . estimation de la valeur financière de la parcelle par le service des Domaines
- . estimation du coût de démolition des installations et bâtiments (avec désamiantage) dans l'hypothèse d'une libération totale de l'emprise du site

- Autres éléments de réflexion :

<u>les éléments de contexte</u>: prise en compte de la situation et des besoins de la ville de Sainte-Savine présents et à venir en matière d'urbanisme (types de logements, équipements structurants, plan de déplacements urbain...) de démographie (évolution de la population, tendances de la pyramide des âges, dynamique démographique - 27 % de personnes âgées à Sainte-Savine -) de mixité sociale (évolution de la composition de la population, équilibre de cette composition, dynamique socio-économique - 26 % de logement social à Sainte-Savine -)

Des questions propres à l'aménagement du site :

- . conservation ou non du bâtiment actuel en fonction de sa qualité de construction, de son hypothétique intérêt architectural ou mémorial, de son intégration dans le projet de requalification
- . devenir du pavillon Chantecoq (cession distincte ou intégration dans le projet global)
- . intégration totale ou partielle du parking actuel
- . définition de la voirie et des accès sur les rues de Chanteloup et/ou Chantecoq
- . déclassement de la parcelle du domaine public
- . respect des règles d'urbanisme, des contraintes écologiques et environnementales...
- . repérage des réseaux dans un secteur où ils semblent être nombreux.

Cette synthèse a été validée à l'unanimité par les membres du comité consultatif lors de sa réunion du 6 mars 2018.

Les membres du comité insistent sur le caractère contraignant de l'appel à projet de manière à ce que leurs propositions et préoccupations de préservation du site notamment soient respectées par le promoteur.

Il revient maintenant à la municipalité de mettre en œuvre les procédures d'élaboration et de réalisation d'un projet prenant en compte les travaux du comité.

M. Le Maire : Merci Alain pour cette information municipale.

Mme Zeltz : Je peux intervenir ? Je voulais remercier le Comité pour avoir travaillé autant de séances pour obtenir ces pistes de réflexion. C'est important. J'aurai aimé que ce Comité soit étendu à plus de population Savinienne car vous êtes resté dans le champs des riverains de la piscine.

J'ai plusieurs questions. J'ai noté des mots qui m'interpellent comme « promoteur ». Vous envisagez donc de vendre à un promoteur privé ?

M. Le Maire : Non.

M. Moser: Nous avons décidé d'une cession du terrain avec un cahier des charges.

Mme Zeltz : A un promoteur ? La somme, nous l'avons trouvé récemment, cela veut dire qu'il y a un projet.

M. Moser: Pour l'instant le Comité propose le principe d'une cession qui répondra à un cahier des charges très stricte.

Mme Zeltz : Ensuite, vous avez parlé de « démolition ». Cela va être un vrai chantier de démolir toutes ces infrastructures. La démolition sera à la charge d'éventuels promoteurs ou de la commune ?

M. Moser : Tout dépendra de l'étude qui permettra d'envisager différentes formes de répartition et de la valorisation du terrain et des travaux.

Mme Zeltz : Maintenant que le Comité a rendu sa synthèse, comment allez-vous travailler sur la suite du projet pour prendre les décisions ?

M. Moser: On va travailler avec un cabinet spécialisé qui sera chargé de compléter l'approche du Comité, de faire l'étude et de préparer le cahier des charges et l'appel à projet qui suivra.

Mme Zeltz: J'ai fait une petite recherche aux Archives Départementales, qui est un excellent service, et j'ai retrouvé l'historique de cette piscine. C'est M. Gabriel Thierry qui a voulu la construire à l'époque, dans les années 70. Il avait l'idée de fournir aux habitants de Sainte-Savine un lieu de détente pour ceux qui ne partaient pas forcément en vacances durant la période estivale. Elle a été inaugurée par M. Paul Steffan qui a repris le projet. Ce sont des personnes de Gauche qui ont voulu cette piscine pour répondre à un vrai besoin de la population. Aujourd'hui, ce sont des personnes de Gauche qui risquent de la vendre à un promoteur pour un tout autre projet. Cela me perturbe un peu car si une équipe de Droite avait fait ça, vous auriez crié au scandale.

M. Le Maire : En ce qui concerne la participation des élus, vous aurez tout à loisir de répondre à nos invitations.

RAPPORT N° 1 : INSTALLATION CLASSÉE A LA CHAPELLE SAINT LUC - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

RAPPORTEUR: M. LE MAIRE

Mes chers Collègues,

Une enquête publique s' est ouverte du 26 mars 2018 au 27 avril 2018 inclus concernant une demande d'autorisation de construire une unité de valorisation énergétique sur la commune de LA CHAPELLE SAINT LUC par la société VALAUBIA.

Aux termes de l'article R 512-20 du Code de l'Environnement, le conseil municipal de la commune où l'implantation d'une installation classée soumise à autorisation est projetée ainsi que celui de chacune des communes dont le territoire est atteint par le rayon d'affichage, sont appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard, dans les 15 jours suivants la clôture de l'enquête publique soit le 12 mai 2018.

Aussi, mes chers Collègues, vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29 et vu le Code de l'Environnement, notamment ses articles L.123-1 à L. 123-27 et R. 181-38, je vous propose de bien vouloir émettre un avis sur ce projet d'installation classée, favorable ou défavorable en précisant les motifs éventuels.

Pour information : L'enquête publique s'est ouverte du 26 mars 2018 à 9h jusqu'au 27 avril 2018 inclus à 17h à la Chapelle St Luc afin que le public puisse prendre connaissance du dossier, également accessible sur le site internet de la Préfecture de l'Aube.

Le public a pu, durant toute la durée de l'enquête, consigner ses observations et propositions soit sur le registre prévu à cet effet, soit auprès du membre de la commission d'enquête à la date fixée, soit par courrier postal à la Mairie de la Chapelle St Luc ou bien par courrier électronique.

Une réunion d'information et d'échange avec le public s'est déroulée le 26 mars 2018 à 18h30 à La Chapelle St Luc au Centre culturel BIENAIME.

Une permanence a eu lieu le MARDI 17 avril 2018 de 10h à 12h à la mairie de Sainte-Savine où un membre de la commission d'enquête s'est tenu à la disposition du public.

0 0

M. Moser : Il ne s'agit pas de débattre. Chaque membre du conseil municipal peut prendre la parole. Elle sera écoutée et respectée.

Mes chers collègues, l'avis que le conseil municipal va donner ce soir relève d'une vraie question de société et dépasse, à mon avis, les clivages habituels gauche/droite ou majorité/opposition. Le problème de l'accumulation des déchets constitue, avec celui des pesticides et celui de la pollution atmosphérique, le grand enjeu d'aujourd'hui-c'est-à-dire à ne pas remettre à demain - du changement de notre société et de nos modes de vie. Il est grand temps de passer de notre société de consommation actuelle, qui devient plus destructrice que protectrice et respectueuse de l'humain comme de l'animal et du végétal, à ce que je nommerais la société « post-société de consommation ». Le problème des déchets me semble cependant le moins difficile à résoudre. Par contre, c'est le mode de résolution qui fait débat et qui, bien sûr, engage la responsabilité des élus que nous sommes, selon les choix et décisions que nous avons à prendre.

Avant de faire un choix, il faut se faire une opinion et j'avoue que j'ai eu besoin de temps pour arrêter la mienne. Je me suis informé, j'ai lu, écouté, échangé avec diverses personnes aux opinions différentes sur le sujet, et j'ai constaté que bien des arguments des deux points de vue qui s'opposent étaient légitimes, recevables et donc respectables.

Bien que membre suppléant du SDEDA dont je reconnais le travail effectué de bonne foi, notamment l'engagement de Madame BOEGLIN porteuse du projet de l'UVE depuis le début, je ne peux, après une mûre réflexion non partisane à priori, voter pour ce projet.

En effet, je pense que ce projet âgé de 10 ans ne correspond plus à la situation actuelle et à venir mais qu'il repose sur une vision pessimiste de notre capacité à réduire radicalement notre production d'ordures ménagères résiduelles dans les années qui viennent. De ce fait, il me paraît surdimensionné et trop coûteux voire risqué financièrement. Localement, même si les acteurs publics ne sont pas les plus novateurs dans ce domaine par rapport à d'autres collectivités territoriales, ils ont mis en place ou préparent des mesures qui permettent d'envisager une baisse significative des déchets dans les années qui viennent. Troyes Champagne Métropole doit rapidement mettre en place la tarification incitative et s'apprête à relancer les actions concernant le compostage individuel et surtout collectif des déchets – je souhaite d'ailleurs que les conseillers communautaires dont je fais partie intensifient leur action en la matière au sein de la communauté d'agglomération - . Ajoutez à cela les tonnes de déchets putrescibles à intégrer aux déchets verts, l'amélioration du tri des matières recyclables qui, avec un peu plus

d'investissement réservent encore de belles marges, la collecte séparée de l'ensemble des matières plastiques pour un tri plus performant...ajoutez aussi dans les années qui viennent les directives de plus en plus contraignantes des emballages générés par la grande distribution et pour plus tard les avancées scientifiques sur les procédés de digestion des plastiques par enzymes...et vous comprendrez qu'une baisse radicale de la production de nos déchets est à portée de main pourvu qu'on lui consacre un peu plus de détermination et de moyens...et si le projet est validé, nous aurons sur les bras une installation qui aura besoin de se nourrir chaque année de 60000 tonnes de déchets au moins pendant 25 ans voire plus puisque sa durée de vie est estimée à 40 ans. Ainsi, aux 78 millions d'euros d'investissement initial pourraient alors s'ajouter d'autres millions d'euros de compensation du manque à gagner du délégataire si les termes du contrat ne sont pas respectés par le SDEDA.

Je pense que tout ceci n'est pas tenable et qu'il vaut mieux s'attaquer dès maintenant - puisque ça n'a pas été l'objectif prioritaire précédemment – aux causes du problème qu'à ses symptômes. Je n'aborderai pas ici les aspects environnementaux et énergétiques du projet ni les conditions peu participatives de sa genèse et de son élaboration.

Je voterai donc contre le projet actuel de l'U.V.E./incinérateur d'un tonnage de 60 000 tonnes prévu à La Chapelle Saint Luc.

Mme Rabat : Je porte 2 interventions. Celle de Mme Voinet et la mienne. Je vais vous faire part de l'intervention de Sylvia : " Mes chers collègues : En préambule, je préciserais que j'ai bien compris que l'enquête porte sur la qualité environnementale du projet et non pas sur le projet lui-même qui a fait l'objet en son temps d'une enquête publique générant 2 commentaires.

Néanmoins, compte tenu de la confidentialité dans laquelle s'est menée l'enquête concernant le projet il y a quelques années et compte tenu du fait que la qualité environnementale - si l'on s'en tient au strict sens du mot défini dans le dictionnaire - ne se limite pas à des questions de santé mais intègre les conditions psychologiques et sociales des individus, je me permets d'intégrer à mes remarques le mode de vie des habitants et les conditions démocratiques de gestion des territoires.

Il semble que la Loi NOTRE donne aujourd'hui aux Régions la compétence pour élaborer un plan régional d'élimination des déchets. Ce plan régional doit être mis en œuvre à horizon 2025 et à ma connaissance il n'a pas encore été établi. Je m'interroge donc sur la décision qui a été prise de continuer à avancer sur ce projet mené par le Département alors qu'il serait encore possible de le suspendre et de voir comment il pourrait s'inscrire dans un plan régional beaucoup plus global et pertinent que le périmètre de 3km autour du site établi pour mener l'enquête publique. Cet aménagement concerne beaucoup plus de monde que cela. Si on veut respecter le partage des compétences, c'est à la Région de gérer ce dossier et non plus au Département.

Je demande donc de suspendre le projet jusqu'à l'établissement de ce plan régional.

La communication autour de ce projet a été totalement inexistante lorsque les décideurs ont commencé à le construire : pas de diagnostic ni d'état des lieux dans la presse avant 2014.

Je trouve qu'il devient insupportable de continuer à mener des politiques publiques avec une approche de type « on sait mieux que vous, laissez-nous faire » puis, avec des jugements de valeur du type « les citoyens n'y comprennent rien et ne s'impliquent pas dans les projets ».

Aujourd'hui que nous dit-on? « Les centres d'enfouissement vont arriver à leur terme : il va bien falloir faire quelque chose de tous ces déchets ». Forcément la simplification de la problématique ne donne pas au citoyen « de base » l'envie de se mobiliser puisqu'il n'a pas tous les éléments pour juger de la complexité de ce qui se joue. Si l'on rajoute à cela que le citoyen est informé quand les décisions structurantes sont déjà prises, on voit bien que la volonté de concertation se réduit au minimum de ce que prévoit la loi et n'est sûrement pas liée à une envie d'enrichir le projet des avis citoyens. C'est dommage parce qu'ils sont souvent plus pertinents que les élus pour ce qui concerne leurs besoins. Bref, on considère donc la construction d'un incinérateur comme actée avant même que le processus

démocratique ne soit lancé. Les heures de rencontres possibles avec l'enquêteur interdisent à ceux qui travaillent de se déplacer. Bref, on a quand même un peu l'impression que rien n'est fait pour donner envie aux gens de donner leur avis. Voire, que tout est fait pour qu'ils ne le donnent pas.

Il devrait être obligatoire pour les porteurs de projet d'obtenir un minimum d'avis citoyens et donc <u>de se</u> <u>donner les moyens de les obtenir</u>. On est bien tenu d'avoir le quorum dans les assemblées générales d'entreprises ou d'associations pour valider les projets et budgets. Au lieu de cela on organise l'opacité.

Je demande qu'il soit imposé aux décideurs d'obtenir une contribution citoyenne représentative (un quorum) : au moins 3% des personnes qui vivent dans le bassin concerné par la qualité environnementale de cet aménagement.

Et puis, parlons des mots, nous avons pris l'habitude de voir les lobbies nous enchanter avec des vocabulaires séduisants qui cachent la réalité. Le plus exemplaire des dernières décennies : l'invention des produits phytosanitaires pour dissimuler les pesticides.

Nous voici aujourd'hui avec une UVE. Dans un premier temps il ne faut pas se leurrer, personne ne sait de quoi on parle. Puis lorsqu'on déroule l'unité de valorisation énergétique, cela devient très séduisant. Et des gens qui ne savent même pas ce qu'est l'économie sociale et solidaire, se mettent à parler d'économie circulaire.

On sait qu'aujourd'hui les grands groupes industriels gagnent aussi les guerres avec des mots et ce n'est pas Véolia qui s'est déguisée en Valaubia pour l'occasion qui nous contredira.

La vocation première de ce projet est bien d'éliminer les déchets (SDEDA) et non pas de produire et DE fournir de l'énergie (SDEA) ?

Je demande à ce qu'on utilise le terme plus juste d'incinérateur avec valorisation énergétique.

Enfin, on ne peut pas appeler économie circulaire un four qui nécessite de créer du combustible pour fonctionner, un four qui brule des choses qui pourraient être recyclées ou réutilisées. Or, le dimensionnement de cet aménagement est totalement disproportionné par rapport aux prévisions raisonnables de réduction des déchets qui peuvent être envisagées.

Beaucoup de choses ont changé depuis que ce choix a été fait : en particulier la mise en place attendue de la redevance incitative qui va permettre de réduire notablement les ordures ménagères, y compris dans les bassins des incinérateurs alentour et donc augmenter leurs vides de four. Pour rappel, il existe déjà 5 incinérateurs situés dans un rayon de 100 km autour de l'Aube : Chaumont, Sens, La Veuve, Montereau, Tronville en Barrois.

La mise en place de la tarification incitative dans le territoire de la Forêt d'Orient a permis de passer en 2 ans de 243 kg/habitant à 170 kg alors que le SDEDA nous croit capable de passer à 220 kg/habitant. Sachant qu'avec la redevance incitative, la moyenne obtenue en France est autour de 130 kg/habitant. De plus, la collecte des bio déchets qui représentent 30% de nos ordures sera obligatoire en 2025, cette donnée a-t-elle été prise en compte dans le calcul du SDEDA ?

La feuille de route concernant l'économie circulaire publiée ce mois-ci par le gouvernement nous indique clairement le chemin pour revoir plus fortement à la baisse ce qui sera acheminé vers l'incinération. Rendant encore plus caduques les projections de réduction des déchets faites par le SDEDA qui n'a même pas prévu de renforcer les moyens mis en œuvre pour encourager au tri (cf, la réponse qui m'a été faite par Danièle Beuglin lors de la réunion du 26 mars, expliquant que le dispositif actuel de 5 ambassadeurs de tri était suffisant).

Que ferons-nous lorsqu'il faudra « nourrir la bête »?

Décourager les habitants de trier...?

Acheter des ordures aux industriels pour alimenter la machine...?

Je demande à ce que l'on inscrive ce projet dans une véritable logique d'économie circulaire qui prenne en compte une réduction des déchets à 130 kg/habitant.

En conclusion, et compte tenu de la complexité de ce dossier et des enjeux pour les générations futures, je propose de suspendre ce projet et de le rééxaminer au regard du nouveau contexte législatif et avec

toutes les forces vives locales concernées par les déchets produits, à savoir l'ensemble du département de l'Aube.

Merci pour votre attention. Sylvia Voinet – Sainte-Savine.

Mme Rabat : Je tenais à faire une déclaration également : «Le projet d'incinérateur puisque c'est de cela dont il s'agit est un projet déjà dépassé, il est une solution du passé.

Nous sommes loin de l'expérimentation et de l'innovation que les citoyens sont en droit d'attendre d'élus visionnaires.

Les porteurs du projet font preuve d'une paresse intellectuelle en se fiant à des industriels pour répondre à un enjeux sociétal qui appartient d'abord aux citoyens.

La question des déchets et donc celle de l'environnement mérite une prise de conscience collective pour faire davantage de place à l'expérimentation et à l'innovation. Merci à vous.

M. Hennequin : Mes chers Collègues, je forme le vœu que nos politiques publiques et l'attention portée à ce problème contemporain réunissent et mobilisent toutes les énergies dans les mois et les années qui viennent.

Je constate aujourd'hui que :

- La définition de la politique, les objectifs à poursuivre et les moyens d'y parvenir sont depuis 2016 du ressort de notre Région et que le plan conçu dans ce cadre ne verra pas le jour avant 2019
- La commission Européenne prépare une série de directives renforçant tous les moyens de diminuer la production de déchets et augmenter les possibilités de recyclage pour réduire la part des déchets ultimes soumis à la valorisation énergétique et à l'enfouissement
- Le Gouvernement vient de faire paraître un plan consacré à ces questions et à la valorisation de l'économie circulaire
- La loi sur la transition énergétique entrée réglementairement en application fait obligation aux territoires intercommunaux de se doter de plans de prévention en matière de gestion et traitement de déchets
- J'estime, en responsabilité, que cet ensemble d'évolutions forme un contexte politique et juridique suffisamment nouveau pour rendre précipitée toute décision irréversible qui engagerait ici et maintenant, le projet actuel prévu pour au moins 25 ans et visant à la valorisation énergétique par incinération de la totalité de nos déchets ménagers répertoriés à ce jour
- Pour autant, je tiens à affirmer que l'enfouissement demeure la pire des options. J'adhère pleinement à ce qui est aujourd'hui la hiérarchie des normes passant par la diminution de la production de déchets, leur valorisation par le tri, par la méthanisation
- Je constate que les changements récents permettront sans aucun doute de démultiplier les leviers favorisant le recyclage voire la diminution de la production des déchets ménagers à l'instar de ce qui a déjà été entrepris dans certaines intercommunalités de notre département et au-delà

Conscient de l'urgence et du respect des dates de fermeture des centres d'enfouissement, notamment Montreuil/Barse, j'appelle tous les acteurs, élus, citoyens, entrepreneurs impliqués dans ce dossier à se mobiliser pour contribuer à être, dans le cadre du plan régional à venir, force de propositions sur toute la chaîne de gestion de nos déchets, notamment celle de la valorisation par le tri.

Nous le savons tous, une décision prise, aussi pertinente paraît-elle, peut être soumise à des aléas, des changements qui en altèrent la portée voire la rendent contre-productive. S'adapter à des contextes nouveau n'est pas renoncer à ce que l'on croit juste et indispensable. Je vous remercie.

M. Le Maire: Y a t-il d'autres prises de parole?

Mme Zeltz: M. Le Maire, vous avez pris position sur ce projet. Une position courageuse vu ce que j'entends dans votre majorité. Pour une fois je vais vous soutenir et voter POUR ce projet.

M. Leix: Dans le doute abstiens-toi!

Et le moins que l'on puisse dire, c'est que ce projet d'incinérateur n'est pas sans cumuler les doutes. Doute quant à sa surcapacité de traitement, doute quant à son prix exorbitant, doute quant à son positionnement... A l'entrée ouest de l'agglo sous les vents dominants!

La pression des pouvoirs publics pour imposer le projet pose également question. Tout comme se pose la question d'éventuelles collusions avec des intérêts privés. Ce n'est pas moi qui le dit mais la presse locale dans son édition du vendredi 27 avril dernier.

S'il est évident que l'enfouissement de nos déchets ménagers pose problème, l'incinération en pose d'autres. Et il faut être un expert (au passage mandaté par Véolia) ou le président de l'Association de défense des consommateurs de l'Aube (biberonné par le conseil départemental) pour attester haut et fort que le futur incinérateur est sans risque pour les riverains. D'aucuns reconnaissent néanmoins que cela n'a pas toujours été le cas. Voilà qui est rassurant!

Trop gros, trop cher, trop vite, trop près de nos lieux de vie, le projet d'UVE chapelain s'avère trop à tous les égards. Beaucoup trop ! Aussi pour conclure et argumenter mon vote contre je citerais Bossuet : "Quand nous doutons de la justice de nos entreprises, il faut se désister complètement".

Désistons-nous mes collègues!

M. Le Maire: Merci Jean-François. Je vous propose de passer au vote.

Monsieur le Maire annonce la possibilité de voter à bulletin secret. Les Conseillers acceptent cette proposition.

Monsieur le Maire désigne 2 assesseurs :

- M. HENNEQUIN Virgil pour la majorité,
- M. BOSSUAT Loïc pour l'opposition.

Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, remet dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats du vote sont les suivants :

Nombre de votants : 27
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27
Majorité absolue 14

Avis favorable : 7 votes
 Avis défavorable : 18 votes

2 votes blancs

Les élus de la ville de Sainte-Savine émettent un avis défavorable à la demande d'autorisation de construire une unité de valorisation énergétique sur la commune de LA CHAPELLE SAINT LUC par la société VALAUBIA.

RAPPORT N° 2 : RENFORCEMENT DE L'INSTALLATION COMMUNALE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC IMPASSE LA FONTAINE – FONDS DE CONCOURS AU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE L'AUBE (S.D.E.A.) - N°d'opération UD 2536

RAPPORTEUR: M. MOSER

Mes chers Collègues,

Il y a lieu de prévoir le renforcement de l'installation communale d'éclairage public impasse la Fontaine.

Je vous rappelle que la ville adhère au Syndicat départemental d'énergie de l'Aube (SDEA) et qu'elle lui a transféré la compétence relative à :

- la « maîtrise d'ouvrage des investissements d'éclairage public et de mise en lumière » au moment de son adhésion au Syndicat,
- la « maintenance préventive et curative des installations d'éclairage public et de mise en lumière » par délibération du Conseil municipal en date du 26 septembre 1997.

Les travaux précités incombent donc au SDEA. Ils comprennent :

- la création d'un réseau souterrain d'éclairage public sur une longueur d'environ 20 m, y compris les terrassements nécessaires au passage de ce réseau,
- la fourniture et la pose d'un mât droit cylindroconique en acier galvanisé thermolaqué de 4 m de hauteur équipé d'un luminaire fonctionnel avec appareillage de classe 2 et module LED de 23 W.

Selon les dispositions des délibérations n° 9 du 18 décembre 2009 et n° 9 du 22 décembre 2017 du Bureau du SDEA, le coût hors TVA de ces travaux est estimé à 2 700 Euros et la contribution de la ville serait égale à 70 % de cette dépense (soit 1 890 Euros).

Afin de réaliser ces travaux, un fonds de concours peut être versé par la ville au SDEA en application de l'article L5212-26 du Code général des collectivités territoriales. S'agissant de la réalisation d'un équipement, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement dans le budget communal.

Aussi, mes chers Collègues, vu l'énoncé ci-dessus, je vous propose de :

- demander au SDEA la réalisation des travaux définis ci-dessus.
- s'engager à ce qu'un fonds de concours soit versé au SDEA, maître d'ouvrage, sur présentation d'un décompte définitif, dans les conditions des délibérations n° 9 du 18 décembre 2009 et n° 9 du 22 décembre 2017 du Bureau du SDEA. Ce fonds de concours est évalué provisoirement à 1 890 Euros,
- s'engager à inscrire aux budgets correspondants les crédits nécessaires,
- préciser que les installations d'éclairage public précitées, propriété de la ville, seront mises à disposition du SDEA en application de l'article L 1321.1 du Code général des collectivités territoriales,

。。。

M. Le Maire: Des guestions sur ce rapport?

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'UNANIMITE

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
VOIL	27		

RAPPORT N° 3: CESSION DE TERRAINS RUE DU CLOS BERSAT – PARCELLES AD 1410, AD 957

RAPPORTEUR: M. MOSER

Mes chers Collègues,

La SCI 8 Avenue Gallieni, représentée par M. Dany MARTIN souhaite acquérir une bande de terrains rue du Clos Bersat, afin d'accéder à ses parcelles cadastrées AD 1331 et AD 366.

Compte tenu du marché immobilier local, la valeur vénale des terrains a été fixée par le service des domaines à 13200€ pour une parcelle de 104 m² (AVIS 2018-10362V0141 du 28 février 2018), ce qui représente une valeur de 127€ le m².

La SCI a fait savoir qu'elle limitait sa demande à une emprise de 53 m², soit la parcelle cadastrée AD 1410 (51 m²) issue de la parcelle AD 956 et la parcelle AD 957 (2m²).

Il est donc proposé de vendre à la SCI 8 Avenue Gallieni cette emprise de 53m² au prix unitaire de 127€ le m², soit un coût total de 6700€. La SCI 8 Avenue Gallieni accepte cette proposition.

Aussi, mes chers Collègues, vu l'exposé ci-dessus, je vous demande de bien vouloir :

- accepter cette proposition et vendre à la SCI 8 Avenue Gallieni, les parcelles cadastrées section AD 1410 (51 m²) et AD 957 (2 m²) d'une contenance totale de 53 m²,
- fixer le prix de la transaction à 6 700 €, précision faite que les frais de la vente seront supportés par l'acquéreur,
- autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que toute pièce utile relative à cette opération.

0 0

M. Le Maire : Des questions sur ce rapport ?

M. Hartmann : 127 € le m² me semble être un prix très avantageux au regard d'autres transactions faites dernièrement et qui peuvent servir de base. Il serait bon de regarder plus dans le détail cette transaction qui est particulièrement avantageuse pour l'acheteur.

M. Moser : Je répondrai simplement que le prix est fixé par les Domaines et que la ville n'a pas pouvoir de fixer les prix. Nous sommes dans les procédures habituelles.

M. Hartmann : Les offres faites par les Domaines sont assez indicatives. Il n'est pas interdit, au regard des transactions qui ont été faites dans le secteur, de fixer un prix différent de celui des Domaines.

M. Marandet: Nous sommes tenu de suivre l'avis du Domaine pour les ventes qui est l'expert en la matière. Il tient compte dans ses évaluations de la situation géographique et de la situation des parcelles. La commune a la possibilité, dans certains cas, de vendre plus ou moins cher en prenant une délibération motivée. Il ne nous a pas semblé, au regard de l'étude du Domaine sur ce point, que cette estimation était sous-évaluée. C'est pourquoi, nous suivons l'avis rendu par les Domaines, ce que nous faisons de manière habituelle pour ce genre d'opération.

M. Le Maire : Je vous renvoie volontiers M. Hartmann à un article de presse qui doit remonter à 15 jours ou 3 semaines, dans lequel le prix du terrain à Sainte-Savine était en dessous de ce montant là.

M. Hartmann: En général, la fixation du prix du terrain se fait en fonction des autres transactions réalisées dans le même environnement. C'est presque le double du prix.

M. Le Maire : Nous vous avons donné une réponse qui est tout à fait convenable.

Mis aux voix, le rapport est adopté à la MAJORITE (M. HARTMANN vote contre)

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
VOIL	26	1	

RAPPORT N° 4 : OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL - TARIFS A COMPTER DU 15 MAI 2018

RAPPORTEUR: M. ANDRE

Mes chers Collègues,

Il est proposé de reconduire les tarifs d'occupation du domaine public communal et d'en créer un nouveau pour

prendre effet à compter du 15 mai 2018 :

	Tarifs à compter du 15 mai 2018		
Droit de place les jours de marché (mardi et vendredi)	0,45 €	le ml par jour de marché	
Droit de place en dehors des jours de marchés (lundi- mercredi-jeudi-samedi-dimanche) Fleurs, Huîtres, Pâtés en croûte	8€	Par jour de réservation (forfait) (soit 4 € la ½ journée)	
Marché saisonniers (Fleurs à la Toussaint (chrysanthèmes vers le cimetière) ; Sapins de Noël)	1€	le m² par jour	
Cirques, Expositions stationnement	30 €	par jour de représentation (cautior 500 €)	
Restauration rapide (sur place ou à emporter) Emplacement (sans électricité)	0,50€	le m² par jour de réservation	
Ambulances et taxis	65 €	par an	
Terrasse fermée		le m² par an	
Droit de voirie (+ terrasse ouverte)	12 €	le m² par an	
Clôture et Echafaudage	1€	Le mètre linéaire par jour	
Place de stationnement (élévateur à nacelle)	2€	La place par jour	
Benne à gravats, camion ou cabane de chantier	5€	par jour	
Emprise de chantier	1€	le m² par jour	
Balisage	1€	le m² par jour	
Camion de déménagement (professionnels uniquement)	15 €	Par jour (soit 7,5 € la ½ journée)	
Aménagements facilitant l'accès aux handicapés (ex. rampe d'accès)	0€	Exonération pour la surface concernée	
Ventes au déballage (vide-grenier, vide-maison)	3€	Par mètre linéaire par jour	
Nouveau tarif 1 : Exploitation commerciale des abris- voyageurs	17 % des recettes d'exploitation annuelles soit au minimum la somme de 11 322 €	Par an	
Nouveau tarif 2 : Exploitation commerciale des planimètres	17 % des recettes d'exploitation annuelles soit au minimum la somme de 918 €	Par an	

Aussi, mes chers Collègues, je vous propose d' :

- accepter les tarifs exposés ci-dessus et applicables à compter du 15 mai 2018,
- autoriser Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer tout document utile.

0 0

M. Le Maire : Des questions sur ce rapport ?

					DOLID	CONTRE	ADCT	
RAPPORT	N°	5		VOTE	FOOR	CONTINL	ADO I.	RÉHABILITATION DE LA
		•	•	VO1L	07			
MEDIATHEQ	UE – [DEMAN	IDE		21			DE SUBVENTIONS

RAPPORTEUR: M. MARANDET

Mes chers Collègues,

Le coût approximatif des travaux de réhabilitation de la Médiathèque s'élève à 1 587 000 € HT, frais connexes inclus

Je vous propose de solliciter des subventions auprès de la DRAC, de la Région Grand Est, du Conseil Départemental de l'Aube, de Troyes Champagne Métropole et auprès du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local pour financer l'ensemble de cette opération.

Aussi, mes chers Collègues, vu l'exposé ci-dessus, je vous demande de bien vouloir :

- solliciter une subvention la plus élevée possible auprès des organismes rinceurs énoncés ci-dessus.
- autoriser le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer toutes pièces utiles.

0 0

M. Le Maire : Des questions sur ce rapport ? Oui, M. Bossuat.

M. Bossuat : Monsieur le Maire, vous aviez affirmé lors du précédent conseil que le budget de la médiathèque ne serait pas d' 1,8 M d' €. Or, aujourd'hui, nous votons les demandes de subventions pour ce même montant.

Pourquoi voter des subventions à hauteur d'1,8 M d'€, si vous êtes certain que ce budget sera inférieur ?

Alors, je vais reprendre votre expression Monsieur le Maire, « soyez honnête intellectuellement » et dîtesnous si vous allez réaliser le projet le plus coûteux pour la ville ? Oui ou non ?

Autre élément, vous aviez affirmé lors de la présentation des 3 projets le 1^{er} mars, « une certaine saturation » de la médiathèque de Troyes Champagne Métropole. Avez-vous, pour justifier vos propos, une étude chiffrée de la part de TCM? Et en complément une étude sur le coût de fonctionnement engendré par une nouvelle médiathèque à Sainte-Savine? M. le Maire, il n'est pas concevable, selon moi, de lancer un projet de cette ampleur sans réaliser une telle étude.

Notre responsabilité commune engage la ville sur plusieurs années et l'expérience de la piscine nous montre qu'il vaut mieux être vigilant avant d'engager de l'agent public (que ce soit de la ville ou des subventions diverses : le département, la région, ou l'État. Il s'agit tout de même de l'argent public. Pour reprendre les remarques que vous avez évoquées tout à l'heure pour l'UVE ? Si on veut être prudent, on peut s'abstenir aussi sur certains projets.

M. Marandet: Je ferai une réponse qui ne sera pas différente de celle que j'ai faite lors du vote du budget primitif. Cette demande de subventions est faite à titre conservatoire. Il y a un calendrier pour déposer le dossier qui comporte notamment le coût des travaux et le plan de financement. Cette délibération a pour objet de nous permettre, le moment venu, de déposer une demande de subvention. Nous avons pris comme base une des estimations faite par notre AMO pour préserver nos intérêts à venir. Cela ne veut pas dire que le coût de la médiathèque est fixé de manière définitive à 1 587 000 €. Vous savez qu'il y avait 3 hypothèses. Nous continuons à travailler sur ces hypothèses, à les affiner, pour arriver à un projet

qui sera plus avancé mais qui restera nécessairement dans cette enveloppe. J'insiste sur le fait que cette demande de subventions se fait à titre conservatoire pour ne pas nous pénaliser à l'avenir.

M. Bossuat: Le montant des subventions est plafonné en fonction du montant du projet. Que vous preniez le montant le plus bas ou le plus haut, le montant de la subvention joue en fonction du projet. Si on part sur ce montant là c'est que vous allez faire ce projet-ci. Si vous ne faites pas le projet le plus élevé, pourquoi demandez-vous ces subventions là ? Elles seront plafonnées.

M. Marandet: Pour ne pas limiter notre action après. On ne peut pas faire de demande de subventions sans fixer un montant de base. Maintenant, nous travaillons sur la finalisation du projet et lorsqu'il sera arrêté, il sera évalué. A ce moment là, nous pourrons présenter nos demandes de subventions en se référant à cette délibération qui nous y autorise. Je ne peux pas vous dire aujourd'hui quel sera le coût de ce projet puisque le projet n'est pas arrêté.

M. Bossuat : Au dernier conseil, M. Le Maire, vous nous aviez dit qu'il ne serait pas d'1,5M d'€ ou 1,8 M d'€.

M. Le Maire : On ne sait pas au jour d'aujourd'hui le montant des travaux sur ce projet.

M. Bossuat : Dans votre information au conseil municipal, vous nous avez confirmé que ce ne serait pas ce chiffre là.

M. Le Maire : C'est vous qui avanciez un chiffre. Vous nous avez parlé de 2,5 M d'€. Je vous ai dit que ce ne sera jamais le montant que vous avez fixé.

M. Bossuat : On peut reprendre le compte-rendu. On parle d'1,5 M d'€ et vous nous avez dit que ce ne serait pas ce chiffre là. C'est écrit.

M. Le Maire: Oui, car on ne sait pas quel sera le montant du projet.

Mme Zeltz: Je rejoins Loïc sur les subventions quand il dit que c'est un taux qui est attribué selon la nature du projet. Que ce soit le Conseil départemental, régional ou une autre institution, que le montant soit de 1,8 M, 2 M, 1 M ou 500 000 €, vous n'aurez que 20 % du montant des travaux. On ne comprend pas, quand vous nous dites que ce n'est pas un projet à 1,8 M €, pourquoi vous demandez néanmoins une estimation à ce coût là. Vous auriez pu nous dire : on affine le projet et on demande les subventions après.

M. Marandet: Nous avons un calendrier des demandes de subventions. Encore une fois, cette demande est faite à titre conservatoire pour ne pas se fermer les portes pour l'avenir.

Mme Zeltz : M. Marandet, si vous demandez une subvention au Département pour un projet de 500 000 € et que ce projet est plus important après, vous pouvez redemander le complément de la subvention. Je ne comprends pas.

M. Marandet: Cela nous oblige à délibérer une deuxième fois alors que là, quelque soit le montant des travaux, dans la mesure où il sera dans cette enveloppe, nous ne faisons qu'une seule demande auprès de tous les financeurs potentiels. Nous savons aussi que les demandes complémentaires ne sont pas très appréciées. C'est une demande qui est faite pour nous préserver dans l'avenir.

Mme Zeltz : Quand serez vous en mesure de nous fournir le coût réel de ce projet ?

M. Marandet : Je ne suis pas en mesure de vous le dire aujourd'hui mais nous y travaillons en tout cas.

Mme Zeltz: Nous pouvons travailler avec vous.

M. Le Maire : Il n'y a aucun problème Mme Zeltz, vous serez complètement associée sur les détails de ce dossier et dans tous les éléments qui le constitue.

M. Bossuat : Pour que l'on puisse travailler ensemble sur ce dossier, pouvons-nous avoir une étude sur la fréquentation de la médiathèque de Troyes Champagne Métropole ? Notamment pour savoir si elle est saturée ou pas.

M. Le Maire : C'est 2 choses différentes. J'imagine mal fermer la médiathèque de Sainte-Savine en fonction de la fréquentation de la médiathèque de Troyes.

M. Bossuat : Ce n'est pas la fermer M. Le Maire. Lors de la présentation des projets, vous avez exposé que la médiathèque de Troyes était en saturation et que celle de Sainte-Savine venait en complément. Avez-vous une étude ?

M. Le Maire: Nous allons peaufiner et nous vous donnerons tous les résultats. D'ailleurs, vos représentants en conseil communautaire doivent les connaître puisqu'ils participent aux commissions culture.

Mis aux voix, le rapport est adopté à la MAJORITE (M. HARTMANN vote contre)

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
VOIL	26	1	

RAPPORT N° 6 : POLE ENFANCE – ACHAT D'UN TEST PSYCHOMÉTRIQUE - PARTICIPATION FINANCIÈRE AUX FRAIS PÉDAGOGIQUES

RAPPORTEUR: Mme IGLESIAS

Mes chers Collègues,

Suite à la demande de la psychologue scolaire, la ville des Noës-Près-Troyes a pris en charge l'achat d'un nouveau test psychométrique pour les enfants du Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté (RASED).

La ville de Sainte-Savine a été sollicitée pour participer au financement de ce test, bénéficiant également aux enfants de la commune. La participation demandée à la commune de Sainte-Savine s'élève à 562 €.

Aussi, mes chers Collègues, vu l'énoncé ci-dessus, je vous remercie de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- participer à l'achat du nouveau test psychométrique,
- dire que la participation financière s'élève à 562 €.
- dire que les crédits sont prévus au budget,
- faire les démarches nécessaires et à signer tout document utile.

。。。

M. Le Maire : Des questions sur ce rapport ?

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'UNANIMITE

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
VOIL	27		

RAPPORT N° 7 : POLE ENFANCE- Accueils collectifs de mineurs (ACM) maternels et primaires -Secteur jeune -Secteur Famille - Séjour intergénérationnel été 2018 – Signature d'une convention avec l'Institut Chanteloup

RAPPORTEUR: Mme COLLOT

Mes chers Collègues,

Dans le cadre de la saison estivale, il est envisagé d'organiser un séjour du 16 au 20 juillet 2018 à Saint-Laurent -Nouan (Blois 41000), sur le thème « Un monde Royal ».

Ce séjour s'adresse à des enfants de 5 à 11 ans des Centres de loisirs du pôle enfance, ainsi qu'à des enfants de l'Institut Chanteloup, intégrés dans les Centres de loisirs et accompagnés de leur éducateur. Il a pour objectif, à travers la découverte du patrimoine du Loir et Cher, de favoriser l'autonomie, la solidarité, la coopération, le mieux vivre ensemble.

Le tarif de base de ce séjour est de 120 € / enfant, pour les ACM.

Pour permettre à tous les enfants d'accéder à ce séjour, il sera déclaré à la DDCSPP et sur VACAF afin que les familles, qui bénéficient d'un accompagnement financier de cet organisme, puissent s'y inscrire directement.

Afin que les enfants de l'Institut Chanteloup puissent participer au séjour, il convient de signer avec cet Institut, une convention fixant entre autres, la participation financière au séjour (cf. convention ci-jointe).

Aussi, mes chers Collègues, je vous remercie de bien vouloir :

- approuver ce qui est énoncé ci-dessus,
- approuver les termes de la convention avec l'Institut Chanteloup,
- autoriser Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer la convention ainsi que tout document utile.

M. Le Maire : Des questions sur ce rapport ?

0 0

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'UNANIMITE

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
VOIL	27		

RAPPORT N° 8 : POLE ENFANCE – ADOPTION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE – ANNEE 2018-2019

RAPPORTEUR : Mme COLLOT

Mes chers Collègues,

Un retour à la semaine de 4 jours d'école a été décidé à compter de la rentrée 2018-2019, entraînant des modifications de fonctionnement. Afin de procéder aux inscriptions scolaires, périscolaires et extrascolaires des enfants, nous vous demandons d'approuver le dossier d'inscription ci-annexé tenant compte de la nouvelle organisation.

Aussi, mes chers collègues, vu l'énoncé ci-dessus, je vous remercie de bien vouloir :

- approuver le règlement de fonctionnement du service tel que joint en annexe,
- autoriser Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer tout document utile

0

M. Le Maire : Des questions sur ce rapport ?

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'UNANIMITE

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
VOIL	27		

QUESTION DIVERSE

Mme Zeltz : Lors de ma permanence à la Mairie le 7 avril dernier, j'ai reçu plusieurs personnes du quartier du Hamelet.

Ils sont venus se plaindre des nombreuses dégradations et du sentiment d'abandon qu'ils ressentent dans leur quartier. Ils m'ont dit ne jamais voir la police municipale, ni aucun élu. Ils ont plusieurs doléances : cross dans le parc, bruit du stand de tir de plus en plus fort, rassemblements de jeunes, etc...Je leur ai parlé de vos visites de quartiers et ils vous attendent avec impatience. Ma question : qu'en est-il du passage de la Police Municipale dans le secteur du Hamelet ? Avez-vous prévu une visite dans ce quartier ? Si oui, à quel moment?

M. Le Maire : Le pouvoir de police est un pouvoir propre du Maire que je gère avec les personnels compétents.

La Police Municipale:

La déclaration que vous avez reçue est complètement erronée. La Police Municipale passe obligatoirement tous les jours pour différentes missions (rassemblements, dépôts sauvages, Opération Tranquillité Vacances, surveillance du quartier, signalement de démarchage, animaux errants etc.).

Depuis plusieurs mois, le niveau de la délinquance à Sainte-Savine est en baisse régulière.

Même remarque en ce qui concerne les élus. Votre informateur vous a induit en erreur. Nous sommes plusieurs élus habitant le quartier et il ne se passe pas une journée sans que nous passions à différents moments ou rendions visite à certains habitants lorsque les circonstances l'exigent.

Le stand de tir :

Il fonctionne depuis 30 ans et c'est la 1ère fois qu'une plainte est faite à ce sujet. Il est exact que des détonations s'entendent selon le vent porteur, mais celles-ci ne créent pas de nuisances sonores susceptibles d'interdire la pratique de ce sport, qui s'effectue sans silencieux.

Cross dans le parc :

Quand cette constatation est faite, il suffit d'appeler la Police Municipale ou la Police Nationale en dehors des heures de service.

Visites de quartier :

C'est prévu mais la date n'est pas encore arrêtée.

rassemblement des jeunes :

Tant que ceux-ci ne créent pas de désordres et de nuisances, il n'y a pas lieu d'intervenir. Par contre, dans le cas contraire, il suffit de nous le signaler pour intervention de la Police Municipale ou de l'éducateur de rue. La Police Nationale, à notre demande, effectue des rondes voir des contrôles.

M. Moser: Notamment pour les regroupements de jeunes qui peuvent parfois poser problème. Depuis 2 ans, notamment depuis 2 étés à la Chapelle du Parc qui est un quartier plus sensible, je suis intervenu et je suis allé les voir. Je peux vous le prouver par lettre de la nouvelle Directrice de la DDSP qui s'est engagée par lettre à envoyer des patrouilles de nuit de la Police Nationale (été dernier). Ils ne se contente pas seulement de faire un passage mais j'ai demandé des contrôles. Je peux comprendre que certains se sentent un peu abandonné dans des secteurs moins sensibles. Nous allons voir cet été comment cela tourne car les endroits sont occupés puis après ça change. Je peux vous assurer qu'on a jamais laissé les gens seuls par rapport à ces problèmes là. Je peux en attester. J'y passe quelques fois le soir. Je sais que nous avons d'autres collègues qui sont en activité à la Chapelle du Parc. On est loin de prendre cela de manière négligeable. On rencontrera les gens du quartier bientôt.

M. Leix : Je rencontre déjà des gens et aussi du Hamelet. Cette année je n'ai vu personne encore. Ça va aller crescendo avec le retour du soleil, avec les jeunes qui vont revenir et pas forcement des Saviniens.

M. Moser: Il n'y a pas que des jeunes, notamment à certaines heures.

M. Leix: C'est vrai, il n'y a pas que des jeunes mais il y a une vrai prise en compte du problème. De là à le régler à 100 % c'est assez compliqué mais la Police Municipale fait son travail. Cette année dans mes permanences, je n'ai pas encore eu de demande du Hamelet. Ça va peut être venir avec les beaux jours.

M. Le Maire: Ce n'est pas Chicago.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-neuf heures guarante minutes.

• •

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'UNANIMITE

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
VOIL	32		

Pour extrait conforme, Le Maire, Jean-Jacques ARNAUD

